



LISTE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} AVRIL 2026

1-Désignation d'un secrétaire de séance : approuvée (désignation de monsieur Gauthier LIMOUSIN)

2-Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2026 : approuvée

3-Constitution des commissions communales : adoptée la liste des commissions municipales suivantes :

- *Commission de l'information, de la communication, des affaires culturelles, associatives, sportives, de loisirs, des fêtes et animations ;

- *Commission des travaux et des affaires rurales ;

- *Commission de l'urbanisme ;

- *Commission des affaires scolaires ;

Le nombre de membres pour chacune des commissions est fixé à 7.

Sont désignés au sein des commissions :

- *Commission de l'information, de la communication, des affaires culturelles, associatives, sportives, de loisirs, des fêtes et animations : Patricia GEORGES, Nathalie BLANVARLET, Marine BOSQUET, Sandra BUDZYNSKI, Sabrina VIGNERON, Marilyn FISCHER, Agnès VACCA

- *Commission des travaux et des affaires rurales : Patrice CUNY, Nicolas DEMOULIN, Gauthier LIMOUSIN, Laurent ERHARD, Sandra BUDZYNSKI, Fernando GHAMO, Jean-Paul BIORDI

- *Commission de l'urbanisme : Jean-Louis HISSETTE, Fernando GHAMO, Patricia GEORGES, Nicolas DEMOULIN, Gauthier LIMOUSIN, Patrice CUNY, Viviane FAVRET

- *Commission des affaires scolaires : Jean-Louis HISSETTE, Marilyn FISCHER, Marine BOSQUET, Nathalie BLANVARLET, Sabrina VIGNERON, Marjorie BRAUNSHAUSEN, Thierry DETZ

4-Constitution de la commission d'appel d'offres

Sont déclarés élus :

- Patrice CUNY, Laurent ERHARD, Jean-Paul BIORDI comme membres titulaires de la commission d'appel d'offres ;

- Gauthier LIMOUSIN, Jean-Louis HISSETTE, Viviane FAVRET comme membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

5-Centre Communal d'Actions Sociales : fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration et désignation des membres élus

Le nombre des membres constituant le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est fixé à 12 (6 membres élus, 6 membres nommés).

Sont désignés comme suit, conformément à la législation en vigueur, les membres élus du conseil municipal : Patricia GEORGES, Fernando GHAMO, Marjorie BRAUNSHAUSEN, Sandra BUDZYNSKI, Nathalie BLANVARLET, Thierry DETZ.

6-Délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire pour affaires urgentes : approuvées

7-Délégations du Conseil Municipal au Maire pour le recrutement d'agents non titulaires dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, saisonnier d'activité ou d'un remplacement : approuvées

8-Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

Sont désignés comme suit, conformément à la législation en vigueur, les délégués de la commune auprès des organismes extérieurs ci-après :

Syndicat Mixte Intercommunal à Vocation Unique (SMIVU) Fourrière du Joli Bois

* Délégués titulaires (2 personnes) : Fernando GHAMO, Sandra BUDZYNSKI

* Délégué suppléant (1 personne) : Nathalie BLANVARLET

Syndicat Intercommunal de Suivi de la Concession de Distribution Publique d'Electricité du Pays des Trois Frontières (SISCODIPE) :

*Délégués titulaires (2 personnes) : Fernando GHAMO, Nicolas DEMOULIN

*Délégués suppléants (2 personnes) : Gauthier LIMOUSIN, Laurent ERHARD

9-Désignation des représentants de la commune au Conseil d'Administration de la SPL Nautic' Ham : désignation de Bernard VEINNANT et Patricia GEORGES.

10-Désignation d'un correspondant communal en charge des questions de défense : désignation de Patrice CUNY.

11-Désignation d'un correspondant communal en charge de la sécurité routière : désignation de Patrice CUNY.

12-Désignation d'un délégué élu au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS) : désignation de Marjorie BRAUNSHAUSEN.

13-Indemnités de fonction des élus (Maire, adjoints et conseillers délégués) : adoptées

Maire : 73 % de l'indemnité maximale de maire

1^{er} adjoint : 100 % de l'indemnité maximale des adjoints

2^{ème} adjoint : 100 % de l'indemnité maximale des adjoints

3^{ème} adjoint : 70 % de l'indemnité maximale des adjoints

4^{ème} adjoint : 100 % de l'indemnité maximale des adjoints

2 conseillers municipaux délégués : 13 % de l'indemnité maximale de maire

1 conseiller municipal délégué : 47 % de l'indemnité maximale des adjoints

1 conseiller municipal délégué : 45,5 % de l'indemnité maximale des adjoints

1 conseiller municipal délégué : 1 % de l'indemnité maximale de maire + 37,5 % de l'indemnité maximale des adjoints.

14-Subvention de fonctionnement 2026 aux associations Addictions Alcool Vie Libre section de Thionville-Yutz et Environs, La Croix Bleue Portes de France Thionville-Yutz, Restaurants et Relais du Cœur de Moselle Ouest et Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers 57-Pays des Trois Frontières (VMEH) : approuvées pour un montant de 80 € à chacune des associations.

15-Subvention au Foyer Socio-Educatif du Collège Jean Mermoz de Yutz : approuvée pour un montant de 972 €, représentant une quote-part de 12 €/élève pour 81 élèves.

16-Personnel communal : création et suppression de postes : approuvées (suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de travail de 18h30 à compter du 15 avril 2026, suppression d'un emploi d'agent administratif polyvalent à temps complet relevant de la catégorie C au service administratif à compter du 15 avril 2026 et création d'un emploi d'agent administratif polyvalent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C au service administratif à compter du 15 avril 2026).

17-Remboursement de frais : approuvé pour un montant de 82,78 € TTC.

Communications de Monsieur le Maire

Date de mise en ligne : 08/04/2026

Date d'affichage : 08/04/2026